

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 12 - Numéro 5 (avril 2025)

Une entente de principe adoptée : que l'écriture des textes commence!



Dominique Sauvé

Au travers de l'avalanche de projets de loi du gouvernement visant notamment les conditions de travail du personnel scolaire ([PL89](#), [PL47](#), [PL94](#), etc.), le SEBL vient de conclure, pour la deuxième fois en 2 ans, une nouvelle version de la convention collective locale.

Le 1^{er} mai 2024, une nouvelle convention locale était signée. Celle-ci n'ayant pas été renégociée depuis 2013. Les changements ont été nombreux et il a fallu travailler d'arrache-pied pour moderniser notre entente sans perdre d'acquis.

Le 21 juin 2024, c'était au tour de l'entente nationale d'être signée.

Malgré tous les efforts qui avaient été mis dans la négociation locale, certains textes des ententes entraient en contradiction avec la convention collective signée un mois plus tard. Ainsi, des ajustements s'imposaient dans notre entente locale.

De façon générale, voici les trois éléments qui ont été travaillés :

- Affectations des enseignantes et enseignants réguliers à statut particulier (E2);
- Mises à jour en lien avec la nouvelle entente nationale;
- Suivis de la dernière négo locale, dont la notion de télétravail.

Cette fois encore, le comité de négociation a joué son rôle avec brio. Nathalie Bouyer, porte-parole pour le SEBL, était accompagnée des deux vice-présidences traitant de relations de travail.

Ainsi, le 27 mars dernier, l'Assemblée générale du SEBL a adopté, à la majorité, l'entente de principe présentée. Le SEBL peut être fier du travail accompli! Et à moins d'un revirement inattendu, aucune autre négociation n'aura lieu avant 2028, soit la date d'échéance de notre entente nationale.

La majorité des changements touchant les séances d'affectation, nous vous invitons fortement à participer en grand nombre aux soirées d'informations offertes par le SEBL en avril et en mai selon votre statut d'emploi. Pour vous inscrire c'est [ici](#)!

Dominique Sauvé

AFFECTATION 2025

Outre les outardes, le printemps ramène aussi la possibilité pour les enseignantes et enseignants de changer d'air via les séances d'affectation et de mutation!

Ainsi, nous vous présentons le calendrier des affectations pour le personnel enseignant régulier du [primaire](#) et du [secondaire](#) (E1). Comme l'Assemblée générale vient tout juste d'adopter la séquence d'affectations du personnel enseignant à statut particulier (E2), le calendrier n'est pas encore établi. Ce processus fera l'objet d'un prochain article de journal. Pour ce qui du personnel enseignant à statut précaire (E3), vous devez vous référer au processus d'embauche. Le calendrier officiel des séances devrait paraître en avril.

FORMATIONS

Saviez-vous que le SEBL offre des formations afin de vous familiariser avec les processus d'affectation et d'embauche? Une formation est aussi offerte aux NLQ! Visitez notre [site](#) pour vous inscrire.

8 avril, à 17 h, au SEBL
Séance d'information pour les non légalement qualifiés

23 avril, à 17 h, au SEBL
Primaire - Réguliers (E1)

29 avril, à 17 h, au SEBL
Secondaire - Réguliers (E1)

30 avril, à 17 h, au SEBL
Primaire et secondaire - Réguliers (E2)

6 mai, à 17 h, au SEBL
Précaires : liste de priorité, séance d'embauche et évaluation

DE L'ARGENT POUR LES GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES



France-Dominique Béland

Si vous enseignez à un groupe à plus d'une année d'études et que celui-ci a été ouvert par le Service de l'organisation scolaire du CSSMI, vous avez droit à une allocation en vertu de l'annexe XVI de la convention collective.

Dans l'À propos de la rentrée, on vous avait mentionné que ce montant avoisinerait les 600 \$ par classe et qu'il était possible de l'utiliser depuis le début de l'année. Nous avons reçu les sommes exactes associées à la mesure 15142 pour les groupes à plus d'une année d'études. Le montant à répartir pour l'année 2024-2025 est de 27 027 \$. Puisque le CSSMI a ouvert 43 groupes, cela correspond à 629 \$ par groupe.

Que puis-je faire avec cette somme?

Vous pouvez l'utiliser pour l'achat de matériel, pour du temps de libération afin de préparer du matériel ou pour de la formation. Le choix vous appartient exclusivement!

Nous vous invitons à utiliser le tout avant la fin de l'année scolaire en cours.

Vous n'êtes pas certaine ou certain que vous avez droit à cette somme? N'hésitez pas à communiquer avec nous!



Congrès 2025 de la FAE

L'Assemblée des personnes déléguées a entériné la délégation du SEBL qui participera au XII^e Congrès de la FAE du 25 au 28 juin 2025. Voici la liste de nos congressistes :

Personnes déléguées officielles

Alaoui, Sarah (Sauvé)
Béland, France-Dominique (CE)
Bélisle, Anik (du Grand-Pommier)
Bergot, Marie-Gaëlle (Sauvé)
Binette, Martin (CFAM)
Breton, François (ÉSO)
Caron, Louis-Félix (PST)
Cliche, Philippe (PDM)
Coupal, Éric (Lucille-Teasdale)
Dallaire, Isabelle (CE)
Demers, Virginie (des Perséides)
Deshaies, Amélie (Horizon-du-Lac)
Desrosiers, Nicholas (Multiservice)
Galli, Jessica (du Maréchal)
Gagnon, Jean-François (Le Tournesol)
Gauthier, France (du Grand-Pommier)
Guindon-Croteau, Andréane (des Grands-Vents)
Hébert, Lisette (Lucille-Teasdale)
Horvath, Audrey (du Maréchal)
Jean, Stéphane (CFPA)
Lachance, Marylène (Le Tournesol)
Lamoureux, Olivier (Rive-Nord)
Landry, Caroline (CE)

Landry, Marjolaine (CE)
Legault, Amely (Notre-Dame-de-l'Assomption)
Meilleur, Claudia-Jessica (Gaston-Pilon)
Pepper, Mélissa (PDM)
Perreault, Alain (ÉSO)
Plamondon, Josée (de l'Envolée)
Provencher, Vicky (Horizon-du-Lac)
Sirois, Amélie (Rive-Nord)
Sauvé, Dominique (CE)
Szabo, Karine (des Semailles)
Vachon, Vickie (des Grands-Vents)
Veilleux, Martin (PST)

Personnes déléguées substituts

Alarie, Simon (JJR)
Amesse, Karelle (Terre des Jeunes)
Bilodeau, Karine (Des Grands-Chemins)
Boulet, Alice (Emmanuel-Chénard)
Boulet, Gilles (Horizon-du-Lac)
Dubé, Audrey (Sauvé)
Houle, Olivier (CFPA)
Marcotte, Simon (Henri-Dunant)
Roger, Audrey (Sauvé)
Trudel, Jean-Sébastien (ÉSO)

Lors du congrès, en plus d'élire les membres du Comité exécutif, la délégation du SEBL aura l'opportunité de se positionner sur les orientations politiques et les statuts et règlements de la FAE. Voici les principaux sujets qui ont été mis au jeu :

- 📌 Sauvegarde et promotion de la langue française;
- 📌 L'école à l'ère du numérique;
- 📌 États généraux sur l'éducation;
- 📌 Pénurie de personnel enseignant;
- 📌 Soutien financier de la FAE à l'Association des personnes retraitées de la FAE;
- 📌 Balises encadrant le choix d'une instance en mode virtuel;
- 📌 Composition du comité des élections et rôle politique de la présidence de ce comité;
- 📌 Fonctionnement et composition du comité de conciliation;
- 📌 Démarches de consultations pour les travaux au Congrès.

La phase I est déjà amorcée et les travaux vont bon train. Il y a toujours de la place pour vos questions et vos commentaires en lien avec les sujets traités dans le cadre du prochain congrès. Ainsi, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou un membre de notre délégation!



NOUVEAUTÉ

DROITS PARENTAUX



Amélie Deshaies

La nouvelle convention collective comporte trois améliorations pour le personnel enseignant en ce qui concerne les droits parentaux.

Pour les enseignantes enceintes

L'ajout d'une journée à la banque de congés spéciaux pour les visites médicales reliées à la grossesse est une nouveauté importante (5-13.19 C)).

Voici les modalités :



La banque de congés comporte 5 journées;



Les congés peuvent être pris en demi-journée;



Les visites reliées à la grossesse sont effectuées chez une professionnelle ou un professionnel de la santé;



Les rendez-vous doivent être attestés par un certificat médical ou un rapport écrit et signé par une sage-femme.



Cette banque de congés est ajoutée automatiquement à votre dossier et elle apparaîtra sur votre relevé de paie dès le moment où votre billet médical parvient au CSSMI.

Ce dernier doit attester de votre grossesse et de la date prévue d'accouchement et être acheminé à la technicienne en administration (congés et avantages sociaux) qui s'occupe de votre école. Dans l'[Intranet](#), cliquez sur *Répartition des établissements - Congés et avantages sociaux*.

Le congé de paternité



Le congé de paternité comprend 5 semaines qui doivent être prises de façon consécutive (5-13.21B)). L'enseignant qui a droit au congé de paternité peut aussi demander un congé parental dont le nombre de semaines varie selon le choix des parents. Auparavant, ce congé, lorsqu'il était pris, devait suivre immédiatement les cinq semaines de paternité.

Il est maintenant possible de prendre un congé en prolongation du congé de paternité avant ledit congé de 5 semaines. (5-13.21B)). Ceci s'applique également pour l'enseignante dont la conjointe a accouché.

Les congés parentaux qui chevauchent la période estivale

Des discussions entre le SEBL et le Centre de services scolaire ont permis de corriger une situation qui faisait « perdre » une semaine de congé de maternité ou de paternité à certaines enseignantes et certains enseignants dont le congé chevauchait la période estivale.

Dorénavant, la suspension du congé pour la période estivale sera comptée en nombre de jours et non plus en nombre de semaines complètes.

Voici comment le congé était traité avant et ce qui arrivera maintenant pour une personne dont le congé chevauche les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 :

AVANT (donc deux semaines)

JUIN 2025						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
Comptait pour 1 semaine						18

AOÛT 2025						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						6
Comptait pour 1 semaine						

Maintenant

JUIN 2025						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
						18

+

AOÛT 2025						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						6

Compte pour 1 semaine

Les quatre journées de travail (incluant le congé férié) de la semaine du 22 juin et la journée de travail de la semaine du 18 août comptent maintenant pour une semaine.

Si vous aviez planifié votre congé de maternité ou de paternité avec une personne du SEBL cette année et que cette nouvelle interprétation vous concerne, vous devriez déjà avoir reçu une version amendée de votre calendrier.



Planification du congé parental

Si vous ne connaissiez pas ce service offert par le SEBL, sachez que nous pouvons vous aider à planifier les dates de votre congé parental, de maternité et de paternité. Nous vous invitons à communiquer avec Julie Meunier à julie.meunier@lesebl.ca afin de prendre un rendez-vous environ trois mois avant la date prévue de l'accouchement.

Entrée progressive au préscolaire



France-Dominique Béland

Au cours du mois de novembre, le SEBL a été consulté quant au nombre de jours pour l'entrée progressive au préscolaire. En effet, bien que notre convention collective prévoit que l'entrée progressive s'étend sur 3 jours, il est tout de même possible d'en augmenter le nombre. Et c'est ce que nous avons fait.

Au local, nous avons déjà une entente qui permettait d'établir une entrée progressive allant jusqu'à 4 jours. Cependant, cela ne concernait que le préscolaire 5 ans régulier. Pour les élèves de la maternelle 4 ans, il y avait tolérance jusqu'à 10 jours dans certaines écoles, mais la pratique était loin d'être uniforme, allant de 3 à 10 jours selon la direction en place. De plus, aucune entrée progressive n'était prévue pour les élèves du préscolaire fréquentant une classe spécialisée.

Ainsi, par souci d'équité envers tous les élèves, le CSSMI voulait standardiser le nombre de jours de l'entrée progressive au préscolaire, soit jusqu'à 4 jours pour tous les milieux. Sachez que le SEBL avait demandé d'augmenter le nombre de jours, mais nos arguments n'ont malheureusement pas été retenus.

Saviez-vous que la FAE produit un outil qui permet aux parents de mieux comprendre à quoi sert l'entrée progressive des enfants au préscolaire?

Devenir un élève de la maternelle est une étape importante de la petite enfance. Le dépliant *Apprivoiser le mammoth* explique aux parents comment ils peuvent préparer leur enfant afin que la transition se fasse de façon harmonieuse. Si vous souhaitez remettre ce dépliant aux parents lors de la journée d'accueil, vous pouvez en faire la demande par courriel à judith.morin@lesebl.ca.

Il est tout de même intéressant de souligner que, dans sa réponse, le CSSMI mentionne que chaque milieu peut choisir d'inclure ou non la rencontre des parents durant l'entrée progressive, et ce, conformément à l'article 8-5.02 de la convention collective. Par le fait même, il est important de rappeler que les modalités d'accueil des élèves sont un objet de consultation.

Finalement, bien que cela ne fasse pas partie intégrante de l'entrée progressive, mais qu'on reste dans un sujet connexe, il faut mentionner qu'il vous est possible de demander une journée d'accueil pour vos futurs élèves. En effet, vous pourriez inviter les parents et les élèves pour un premier contact. Si c'est le cas, pensez à intégrer cette activité dans votre tâche enseignante!

États généraux sur le syndicalisme



France-Dominique Béland



Isabelle Dallaire



Au cours des dernières décennies, le monde du travail s'est profondément transformé et le milieu syndical fait face à différents défis et enjeux auxquels il importe de réagir. En effet, bien que les organisations syndicales défendent leurs membres au quotidien, elles ont souvent mauvaise réputation dans l'espace public et médiatique. Leur rôle est méconnu dans des luttes importantes, notamment pour protéger des groupes minoritaires, ce qui peut engendrer de l'incompréhension ou de la confusion. De plus, leur rapport de force n'est pas toujours à la hauteur souhaitée, particulièrement avec le gouvernement en place.

De nombreux enjeux subsistent également en matière de négociation collective et de judiciarisation des relations de travail. Pensons seulement au projet de loi 89 visant à retirer le droit de grève au personnel enseignant! Il est primordial de se rappeler la raison d'être des syndicats et quelles sont leurs contributions dans la société. Au départ, ceux-ci ont été créés pour défendre les droits de leurs membres et leur permettre d'obtenir de meilleures conditions de travail, mais rappelons-nous qu'ils ont aussi permis plusieurs avancées sociales renforçant l'importance du rôle politique de ces derniers.

Ainsi, les neuf principales organisations syndicales québécoises ont manifesté la volonté de travailler conjointement à l'organisation d'États généraux du syndicalisme dans le but de tenir une réflexion large et ouverte sur le mouvement syndical au Québec. Nous pourrions réfléchir ensemble sur tous ces changements, leurs conséquences et les mesures qui pourraient être mises en œuvre afin d'augmenter notre rapport de force et, aussi, pour participer à construire une société qui placera le bien commun au centre de ses priorités.



Les thèmes suivants seront abordés dans le cadre des travaux :

- Le syndicalisme dans la société québécoise
- Le modèle de relations de travail
- Le rôle politique des syndicats
- La représentativité et le sentiment d'appartenance des membres
- La vigueur syndicale
- L'évolution des relations entre les syndicats
- Les syndicats et les groupes historiquement discriminés

Lors de la première phase de consultation, les personnes élues ou qui l'ont déjà été seront invitées à partager leur réflexion quant à l'état du syndicalisme au Québec. Par la suite, une large consultation de nos membres devrait être lancée à l'automne. Soyez à l'affût, ce sera l'occasion de faire entendre votre voix et de vous assurer d'un syndicalisme à votre image!

FORMATION PROFESSIONNELLE

Autorisation **provisoire** d'enseigner et examen de français



Isabelle Dallaire

Vous avez obtenu un contrat qui pourrait vous permettre d'accéder à la liste de rappel de votre spécialité? Il est **de votre responsabilité** de transmettre par courriel au Service des ressources humaines une copie de votre autorisation provisoire d'enseigner ainsi que la preuve de réussite de votre examen de français.

Nous vous rappelons aussi que vous devez vous assurer que votre autorisation est toujours valide et le sera pour la prochaine année scolaire. À défaut, votre nom pourrait être rayé de la liste de rappel ou mettre en péril votre permanence si tel est votre statut.

Pour renouveler une autorisation provisoire d'enseigner, vous devez remplir le formulaire [Demande de renouvellement d'une autorisation provisoire d'enseigner](#) et fournir les documents requis. Lorsque viendra le moment de renouveler votre autorisation, il sera très important de répondre à toutes les conditions, car les conséquences peuvent être lourdes. Pour accéder aux différents formulaires et en apprendre davantage sur le sujet, vous pouvez visiter le [site](#) du gouvernement du Québec.

Padlet

ENVIRONNEMENT

Sophie Bizier, Isabelle Dallaire
et Josée Plamondon

Vous souhaitez impliquer vos élèves sur le plan social ou environnemental? Vous êtes à la recherche d'activités pour votre classe sur ces sujets?

Le comité *héros* a créé un Padlet regroupant un bon nombre de ressources que vous pouvez consulter.

CONSULTER LE PADLET

Vous souhaitez partager vos outils ou ressources?

Communiquez avec Isabelle Dallaire pour que le comité puisse les intégrer au Padlet!



Tout ce qu’il faut savoir sur les projets pédagogiques particuliers



France-Dominique Béland

Le saviez-vous?

La notion de PPP n’est définie ni dans la LIP ni dans aucun autre encadrement légal ou réglementaire. On retrouve néanmoins un outil de vulgarisation juridique dans le cadre de la formation obligatoire à l’intention des membres des conseils d’établissement. Ce [tableau](#) (voir Annexe 2) a été présenté par le CSSMI comme étant la référence en matière de PPP.

Le Plan d’engagement vers la réussite (PEVR) de notre centre de services présente un objectif qui prévoit que 75 % des élèves du secondaire devront fréquenter un projet pédagogique particulier (PPP) inclusif et accessible d’ici la rentrée 2026. Mais qu’en est-il du rôle du personnel enseignant dans ce dossier?

Est-ce que mon école a déjà un PPP?

Les PPP les plus connus, sont les PPP dits « régionaux ». Ces derniers font généralement l’objet d’une sélection, comme c’est présentement le cas, notamment pour le Programme Sports-études et le programme d’éducation intermédiaire (PEI). Ainsi, ils ne correspondent pas à l’objectif du PEVR puisqu’ils ne sont pas inclusifs et accessibles.

Pour qu’un projet local soit considéré comme un PPP, il peut se présenter sous deux formes :

1. Concentration

Dans ce cas, il est question d’une augmentation du nombre d’heures de cours pour une matière donnée, au détriment des autres matières. Ainsi, il implique des modifications à la grille-matières.

Attention!

Attention! La grille-matières a un impact direct sur la tâche enseignante et sur les postes. Il faut donc s’assurer de bien évaluer l’ensemble des conséquences des modifications proposées.

2. Profil

Ce modèle n’implique pas nécessairement de modification à la grille-matières. Par exemple, on pourrait retrouver l’ajout d’une période de parascolaire à la fin de la journée, et ce, à même la grille-horaire ou simplement planifier des sorties organisées autour d’un même thème au cours de l’année. Le programme alternatif s’inscrit dans cette déclinaison.

Attention!

Toutes les activités en lien avec les PPP doivent faire partie intégrante de la tâche enseignante. Il est donc primordial de les prendre en considération avant la répartition de tâche et avant la consultation collective sur la tâche.

Petit rappel qui a son importance

En ce qui a trait à la grille-matières et la grille-horaire, les enseignantes et enseignants doivent « participer à l’élaboration des propositions de la direction » (Entente locale, 4-8.07). En d’autres termes, l’équipe enseignante doit convenir avec la direction d’une proposition et arriver à un consensus. Souvent, l’organisme de participation (le comité de consultation des enseignantes et enseignants ou l’assemblée générale) mandatera un petit groupe de personnes pour les représenter auprès de la direction. Ces gens devront respecter les orientations données par l’organisme de participation. Par la suite, lorsque le comité aura convenu d’une proposition, il devra faire valider ses travaux par l’organisme de participation puisqu’il n’est pas décisionnel.

De plus, il est important de rappeler que la consultation fait partie de la tâche enseignante. Ainsi, il sera important de prendre en considération que le nombre d’heures y étant consacré devrait être plus élevé qu’en 2024-2025 puisqu’il faudra travailler à la réflexion et à l’élaboration de l’organisation de PPP dans l’école. Il importe aussi de rappeler qu’il est possible de demander des libérations ou la révision de la tâche en cours d’année si le nombre d’heures estimé s’avérait insuffisant.

En bref

La majorité des PPP relèveront presque exclusivement du personnel enseignant. Il importe donc d’avoir l’adhésion de l’ensemble de l’équipe enseignante et de la considérer dans le cadre de la consultation collective sur la tâche.

Bien que l’école publique prône l’égalité des chances et que le libellé de l’objectif peut laisser croire que les PPP offerts seront gratuits, rien ne le garantit. En effet, depuis quelques années, il est maintenant possible d’exiger des frais aux parents si l’enfant est inscrit dans un PPP. Il est tout de même intéressant de savoir qu’une mesure budgétaire prévoit le versement de 300 \$ par élève inscrit dans un PPP, ce qui peut certainement aider à faire baisser les factures.

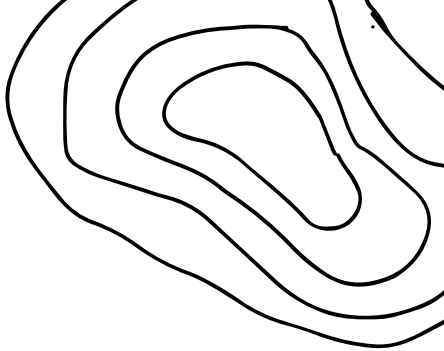
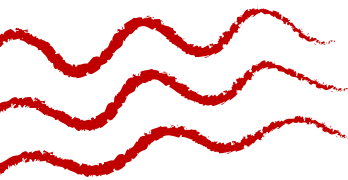


Ça se fête !

Semaine
des personnes
délégées

Pour une 3^e année consécutive, le comité action-mobilisation du SEBL organise la *Semaine des personnes déléguées*. Ce sera l'occasion de mettre en lumière le travail et l'implication de toutes ces personnes qui se dévouent pour protéger nos droits. **Restez à l'affût, plus de détails suivront.**

du 14 au
18 avril 2025



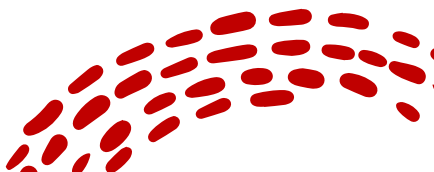
CONCOURS

En juillet 2023, le SEBL a eu 10 ans. Né de la fusion entre le SESMÎ (Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles) et le SESBL (Syndicat de l'enseignement secondaire des Basses-Laurentides) la création du SEBL s'est imposée afin de mettre en commun les ressources, l'expertise et les forces de l'ensemble des enseignantes et enseignants travaillant au CSSMI.

Le contexte qui était le nôtre en 2023-2024 a retardé certaines activités prévues pour souligner avec vous cet anniversaire et l'histoire du SEBL. C'est donc avec enthousiasme que nous lançons deux concours!

À gagner!

20 cartes-cadeaux, d'une valeur de 25 \$ chacune, seront remises aux personnes gagnantes des deux concours. De plus, parmi toutes les participations reçues, 20 parapluies exclusifs à l'effigie du SEBL seront offerts.



Concours n°1

CHERCHE ET TROUVE DANS LE JOURNAL À PROPOS

1

REPÉREZ CE LOGO DANS L'UN
DES ARTICLES DE L'À PROPOS



INSCRIVEZ LA
RÉPONSE SUR NOTRE
SITE INTERNET

Sous l'onglet *Concours*,
indiquez le titre de l'article
dans lequel se trouve le logo.

2



Chaque numéro du journal est envoyé à
toutes et tous nos membres par courriel et
est disponible sur notre site Internet sous
l'onglet *Documentation*.

Si vous ne recevez pas le journal À propos par
courriel, écrivez à judith.morin@lesebl.ca.

Concours n°2

QUESTIONS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK



**DE FÉVRIER
À JUIN**

1

REGARDEZ LES CAPSULES HISTORIQUES CHAQUE SEMAINE

À la fin de chacune d'elle, une question vous sera posée.

ENVOYEZ VOTRE RÉPONSE

Dès la parution de la capsule, vous aurez une semaine pour transmettre votre réponse par message privé via Messenger. Les réponses en commentaire ne seront pas acceptées.

2



Pour pouvoir participer, vous devez également vous abonner à notre page Facebook.

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les bonnes réponses reçues. Le nom de la personne gagnante de la semaine sera annoncé sur notre page Facebook.

Évènements à venir

7 avril 2025	Lancement régional des <u>États généraux sur le syndicalisme</u>
7 et 8 avril 2025, à Québec	Colloque sur la santé mentale des personnels scolaires au Québec
9 avril 2025, à Laval	<u>Réseau des femmes FAE</u>
10 avril 2025, à 17 h, au SEBL	Formation <u>Rassembler pour mobiliser</u>
14 au 18 avril 2025	Semaine des personnes déléguées
15 et 16 avril 2025, à Québec	Sommet sur la santé et la sécurité du travail (SST) 2025
16 avril 2025, à 16 h 15, au SEBL	Assemblée des personnes déléguées
18 et 21 avril 2025	Congé de Pâques